

URPS DES CHIRURGIENS DENTISTES REGION NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 08/12/2016

QUI S'EST DEROULEE A LA MAISON DENTAIRE REGIONALE EURASANTE A LOOS.

Membres présents:

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BARDE Hervé,
- Dr BAELDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr COPPI Jean Paul,
- Dr DRANCOURT Jacques,
- Dr HERLEM Jean Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr LEVEL Philippe.
- Dr MERAC Annie,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SILBERBERG Maud
- Dr SZPAK Peggy.

Membres excusés :

- Dr CORDET DRON Marianne. Pouvoir donné au Dr H.BAELDE

Le président ouvre la séance. Quatorze membres sont présents, le Dr CORDET DRON Marianne est absente, elle a donné un pouvoir au. Dr Hervé.BAELDE

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut normalement se dérouler.

1/ Approbation du PV de l'AG du 23 juin 2016.

Le Dr HERLEM demande les modifications suivantes au point 7-B du procès-verbal :

- Supprimer les guillemets au mot « souci » **14 votes pour 1 abstention**
- Remplacer la phrase « *Les parts de la SCI de la maison dentaire, qui d'après lui, nécessitent un acte notarié.* » par « **Le transfert des parts de la SCI de la maison dentaire nécessite un acte notarié** » **15 votes pour**
- Modifier « *à cela se rajoute le transfert des parts sociales environ 50 000€ qui vont être transférés sur le Crédit Mutuel à Lille (en cours)* » par « **à cela se rajoute la vente des parts sociales environ 50 000€ dont le produit sera versé sur le Crédit Mutuel à Lille (en cours)** » **13 votes pour 1 Abst 1 contre**

Ces trois modifications faites le PV de l'AG du 23 juin est adopté

15 votes pour

Le Dr CHARBIT précise que le procès-verbal de l'AG a été envoyé à chaque membre de l'Assemblée par courrier recommandé au minimum 15 jours avant et qu'il serait profitable de bien vouloir lui faire parvenir les observations avant la réunion ce qui permettrait de gagner du temps en séance et le cas échéant de vérifier la concordance des propos avec les enregistrements

2/ Nominations:

a) Du Commissaire aux comptes titulaire:

NORD EST AUDIT 3 rue Etienne Oehmichen B.P. 331 - 51100 REIMS **vote 15 pour**

b) Du Commissaire aux comptes suppléant :

M Dominique SUAUD 130, rue Royale, 59800 LILLE **vote 15 pour**

Merci de noter que les Commissaires aux comptes sont nommés pour 6 exercices.

c) De l'Expert-Comptable:

Philippe BONDU FIDECA 62 Av. Bailly Ducroquet - BP 85 - 59831 LAMBERSART CEDEX
vote 15 pour

3/ Rapport moral du secrétariat :

Présentation du rapport moral par le Dr COPPI Jean Paul, des différentes réunions et de toutes les actions qui se sont déroulées cette année. Suite à la demande du Dr LEMAN, le secrétaire précise que nous étions bien présents à toutes les réunions de la CRSA ;

Il regrette le formalisme réclamé par certains qui est trop chronophage, et que la liquidation du NPC ne soit pas, à ce jour, terminée

NB : Le rapport moral est annexé à ce PV

Discussion :

le Dr MERESSE regrette que nous ne soyons pas élus au sein des commissions de la CRSA, le Dr BALBI lui précise qu'il est préférable de consacrer notre temps à monter de bons dossiers plutôt qu'à siéger dans des commissions chronophages.

Le Dr BISERTE note la singulière absence des dentistes dans les projets antérieurs.

Le Dr LEMAN demande un vote à bulletin secret pour ce rapport moral, 6 membres le demandent le vote se fait à bulletins secrets

Rapport moral adopté

vote 10 pour 5 contre

4/ Rapport d'étape sur la situation financière de l'association au titre de l'exercice :

- Intervention du trésorier L'année n'étant pas terminée il ne s'agit que qu'un rapport d'étape.

Petit rappel sur les modalités de présentation des notes de frais.

Présentation de la trésorerie :

- compte courant 429 945€
- compte livret 780 000€
- compte titres 50 000€

Les rentrées :

- URPS Picardie 471 824,69€
- URPS NPC 380 000€
- dividende EURASANTE 5034€
- ACOS 408 180,37€

Les principales dépenses sont les loyers, les indemnités aux confrères, la réédition et l'expédition de 750 livres, les frais des conférences sur la radioprotection, la facture des élections, fournitures de bureau etc...

Le compte de résultat est présenté avec total « recettes » de 405 000€ pour un total « dépenses » de 256 000€.

- Intervention des liquidateurs de l'URPS NPC

Le Dr HERLEM, liquidateur se propose de faire aujourd'hui un chèque de 30 702,26€,

Le Dr BAELDE précise que la publication au greffe, sera effective dès que le compte rendu de l'AG de la SCI validant ce transfert. sera approuvé.

L'ensemble des documents sont et/ou seront transférés aux comptables. Toutefois, il manque encore le PV de dissolution qui approuve les comptes de liquidation.

Le Dr HERLEM se charge de faire circuler et signer ce PV ce dissolution.

Ce rapport d'étape ne nécessite pas de vote.

5/ Rapport et conclusions de la commission sur la domiciliation de l'URPS :

-Exposé des conclusions :

Rappel : Le bureau et l'AG ont confié à une commission, l'étude de l'ensemble des aspects sur la domiciliation de l'URPS, il a été convenu que la commission présente ses conclusions aux membres de l'Assemblée Générale pour approbation.

1. Le Dr Annie MERAC étudie la proposition de rejoindre la maison des URPS,

Toutes les URPS sont regroupées dans un même lieu, où nous avons la possibilité d'avoir un local meublé à l'étage, la jouissance du bureau des présidents pour recevoir, d'une grande salle de réunion, et d'une seconde plus petite, d'une pièce de restauration.

Le coût serait de 7% des parts de la SCPI des URPS soit 140 000€ à l'achat et de 473€ / mois de charges.

Avantages : proximité avec TOUTES les URPS, faible coût, absence de loyer (nous ne payerons que les charges).

Inconvénients: éloignement avec le conseil de l'ordre et absence de parking

2. Le Dr Herve BARDE étudie la proposition de rester à la maison dentaire

Nous disposons dans cet établissement une superficie de 43,71m² se décomposant en un local + entrepôt + une partie des parties communes,, nous avons la possibilité d'utiliser la grande salle de réunion. Le loyer est de 1735€ HT /mois et comprend le salaire de la secrétaire, la photocopieuse, l'entretien, le comptable etc...

Avantages : bonne situation pour ceux qui viennent en voiture, moins bonne pour ceux qui viennent en train, parking et proximité du conseil de l'Ordre.

Inconvénients: isolement par rapport aux autres UPRS toutes regroupées en un seul lieu. Salaire de la secrétaire qui fait doublon avec celui du (de la) chargé(e) de missions.

3. Le Dr Hervé BAEELDE étudie le transfert vers un autre lieu, achat ou location en respectant le cahier des charges défini préalablement :

Location entre 100 et 180€/ m²/an + charges 30 à 60€ HT+ parking 800 à 1200€ HT /an + 15% de frais d'agence.

Achat : 100m² coute 302 000€ + 31 500€ pour une place de parking soit sur 15 ans 2400€/mois

Avantages : local neuf ou récent, situation géographique idéale, parking public à proximité

Inconvénients : isolement vis-à-vis des autres URPS et du conseil de l'ordre.

Conclusions : La commission considère à l'unanimité des trois membres que la meilleure solution serait de se rapprocher des autres URPS et d'intégrer leur local, nous sommes en effet les seuls à en être absent Les conditions financières qui nous sont proposées sont particulièrement intéressantes compte tenu de la valeur du marché immobilier lillois.

Discussion : le Dr HERLEM s'inquiète de savoir si il existe un emprunt, des charges, des dettes impayées pour la SCI (rue royale). Avez-vous contrôlé les statuts ? Il souhaiterait avoir le règlement de copropriété avant de statuer. Pour le Dr MERESSE, la proximité avec le conseil de l'ordre, et être dans un bâtiment qui appartient à la profession, à une adresse connue, est très important.

Vote de l'AG pour entériner la nouvelle domiciliation de l'URPS et suivre l'avis unanime de la commission :

Intégrer la maison des URPS (rue Royale et sa SCPI), l'achat de 7% des parts de la SCPI URPS, soit 140 000€ et d'environ 473€ / mois de charges.

Le vote à bulletin secret proposé par le Dr HERLEM est refusé car seuls deux membres le demandent.

Le vote à main levée

vote 10 pour 5 contre

6/ Le point sur le recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission.

Le Dr BISERTE Marie nous a expliqué sa démarche et nous a exposé les différentes candidatures (plus de trente), le bureau a rencontré la personne qui semble être la plus compétente Accord est donné pour l'embauche de cette personne.

7/ Le point sur la communication de l'URPS

Le site internet :

- Mise en ligne des petites annonces pour les praticiens et les différentes personnes du monde dentaire. Toutes les annonces seront vérifiées et validées avant parution pour une durée maximale de 3 mois.
- Changement du nom de domaine en URPSCD-HDF .FR
- Finalisation du logo.

Plaquette de présentation Elle sera envoyée prochainement à tous les praticiens

8/ Proposition du changement de nom de l'URPS NPDC-Picardie

- Proposition du bureau « URPS Hauts de France » discussion sur le timing du changement de nom en fonction des actes notariés à venir

Vote 14 pour 1 contre

9/..Création des Conseils territoriaux de santé en remplacement des conférences de territoire.

Nouveau découpage en 6 territoires de démocratie sanitaire, Hainaut, Aisne, Somme, Oise, Métropole Flandre, Pas de Calais

Nous devons trouver 36 membres inter-URPS (autres que médecin). En ce qui nous concerne nous avons nommé 6 membres. Une réunion est prévue pour désigner les intervenants. Dans chaque territoire Il y aura 3 membres suppléants et 3 membres titulaires par territoire, représentant toutes les inter-URPS (autres que médecin).

10/ Actions et projets inter URPS 2016/2017

Dossier prévention concernant les chutes conséquence des dénutritions *

Education thérapeutique recentrer les CD qui gravitent autour de ETP et leur proposer des formations adaptée

Augmenter la transversalité dans ces différents domaines

Participer aux sujets primordiaux, Obésité, notamment infantile, maladie cardio vasculaire, diabète, addiction (tabac, alcool, etc...) et arriver à intégrer des CD au sein de ces équipes d'ETP car aujourd'hui il n'y en a pas.

Communication sur les soins chez la femme enceinte.

D'où la nécessité de rejoindre la maison des URPS pour être au plus près des médecins de kinés etc...

11/ Questions diverses :

- Modification des statuts de l'URPS NPC-Picardie en fonction des votes précédents.

(Nom, adresse)

Observatoire de la santé buccodentaire une idée qui peut paraître noble, mais dont le sujet n'est pas assez abouti tant au niveau humain, financement, crédibilité, pertinence, etc... les documents ne sortent pas, aucune avancée significative, et un budget fantaisiste, la gouvernance mal définie.

Le Dr LEMAN nous dit avoir rencontré « trois présidents d'URPS CNSD qui sont prêts à sortir 300.000€ sur ce projet ». Ce qui surprend les membres du bureau qui ont participé aux discussions pour la création de cet observatoire. Le dernier chiffrage faisait état de 5 millions d'euros par mandature (hors rémunérations des confrères élus URPS qui y participeront) et un engagement pérenne sur plusieurs mandatures des URPS qui y participeraient.

Il n'est pas question d'utiliser l'argent public pour un projet aussi flou, nous sommes redevables des fonds publics qui nous sont confiés et les confrères seront en droit de nous demander des comptes sur l'utilisation que nous en ferons

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

Annexe

URPS des chirurgiens-dentistes du Nord Pas de Calais-Picardie

Rapport moral et d'activités 2016

Suite à l'assemblée générale constitutive de l'URPS des CD NPDPC du 7janvier 2016, nous avons procédé à la déclaration de l'association à la préfecture du Nord.

Cette déclaration a été actée en date du 27 février 2016 avec la parution au journal officiel sous l'annonce n° 1177 -page 71-59-Nord

Nous avons procédé également à l'inscription au répertoire des Entreprises et des Etablissements(SIRENE)

Siret 820 838 324 000 11

Activité principale exercée(APE) 9499Z

Catégorie juridique 9220 Association déclarée

Date de prise d'activité 27/02/2016

Les CRSA

Conformément aux dispositions combinées de l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 et du décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, le ressort territorial des CRSA du Nord Pas de Calais et de la Picardie a été maintenu jusqu'au 30 septembre 2016.

Nous avons assisté avec le Docteur Thomas Balbi à l'assemblée plénière commune des 2 CRSA qui s'est tenue le vendredi 29 avril 2016 à l'Hôtel Mercure à ARRAS.

Ont été abordés les points suivants :

- Présentation des axes stratégiques de l'ARS NPDC Picardie
- Réflexions sur le découpage territorial de la nouvelle région
- Informations sur la création de la CRSA NPDC Picardie

Les CRSA ont tenu leur assemblée plénière le 16 juin à Lille pour le NPDC et le 14juin à Amiens pour la Picardie.

Lors de l'assemblée du NPDC:

- Ont été adoptés le PV de la séance du 19 janvier 2016 et le rapport d'activités 2014-2016 de la CRSA,
- Ont été présentés le rapport annuel 2015 relatif au respect des droits des usagers du système de santé, le point sur l'évaluation du Projet Régional de santé ainsi qu'un calendrier prévisionnel de la nouvelle CRSA.

Lors de l'assemblée de la CRSA Picardie, ont été adoptés les PV de l'assemblée du 2 décembre 2015 et 21 janvier 2016, le rapport d'activités de la CRSA 2014-2016 et le rapport annuel relatif aux droits des usagers 2015.

- Ont été présentées l'ETP et ses perspectives dans la grande région, l'évaluation finale du PRS de Picardie et la présentation de l'état d'avancement du projet GCSe-santé "outil innovant de formation et d'information pour les aidants".
- Le 30/08/2016 s'est tenu à Lille l'assemblée plénière d'installation de la CRSA Nord-Pas-de-Calais Picardie.

Cette CRSA est composée d'une assemblée plénière, une commission permanente et 4

commissions spécialisées:

- -prévention
- -organisation des soins
- -prises en charge et accompagnements médico sociaux
- -domaine des droits des usagers du système de santé.

Dans le cadre de l'assemblée plénière au Collège 7 :

Offreurs des services de santé (6 titulaires et 2 suppléants par titulaire)

paragraphe o)

Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé sont nommés:

Titulaire: Dr Thomas BALBI - URPS Chirurgiens-dentistes, 1^{re} suppléante Nathalie

COLARD URPS biologistes, 2^{eme} suppléante Marie BISERTE - URPS Chirurgiens-Dentistes.

Suite à la mutation de Jean Yves Graal en Région RAA

Monique Ricomes a été nommée Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France le 9 novembre en Conseil des Ministres. Elle a pris ses fonctions le 1er décembre 2016.

Elle dirigeait l'ARS Normandie depuis le 1er janvier 2016.

Les Codamups-Ts

Les comités départementaux de l'aide médicale, de la permanence des soins et des transports sanitaires des 5 départements se sont déroulés:

- pour l'Aisne le 28 avril à Laon
- pour le Nord le 26 avril à Lille
- pour l'Oise le 21 avril à Beauvais
- pour le Pas de Calais le 29 avril à Arras
- pour la Somme le 27 avril à Amiens

Les ordres du jour étaient presque similaires, à savoir:

Approbation des PV des réunions précédentes et informations sur la mise en place du numéro national de la permanence des soins ambulatoires (116-117) et sur la DPI.

Spécifiquement pour le Nord et le Pas de Calais:

- Présentation des modifications intervenues dans la composition du Codamups-ts
- Présentation du dispositif sanitaire relatif à l'organisation de l'Euro 2016
- Présentation du dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles) dispositif qui date de 2014

Pour la Picardie:

- Présentation des résultats de l'évaluation du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires en Picardie menée par le cabinet Ernst et Young.

Les Conférences de territoire et les Conseils territoriaux de santé

Les territoires de la démocratie sanitaire dans nos 2 régions avant fusion étaient au nombre de 8: Aisne Sud, Aisne Nord Haute Somme, Oise Est, Oise Ouest, Artois Douaisis, Hainaut Cambrésis, littoral et Métropole Flandre Intérieure avec autant de conférences.

La fusion du Nord Pas de Calais et de la Picardie en Hauts de France a eu pour conséquence un redécoupage des territoires de la démocratie sanitaire et la mise en place des conseils territoriaux de santé qui remplacent les conférences de territoire.

Par décision du 28 octobre 2016, le DG de l'ARS Hauts-de-France a fixé les territoires de démocratie sanitaire sur chacun desquels un CTS sera installé. Ces derniers sont au nombre de 6 : Aisne, Hainaut, Métropole Flandre, Oise, Pas de Calais, Somme.

Après recherche en interne, la répartition des postes est la même que pour les Conférences de territoires, à savoir :

- 3 titulaires et 3 suppléants représentant les médecins
- 3 titulaires et 3 suppléants représentant les autres professionnels de santé

Le vendredi 14 octobre 2016 la conférence de territoire de l'Artois-Douaisis s'est tenue à l'ifsi d'ARRAS.

Notre représentant, le Dr Amine AHID, a participé à cette réunion et nous a envoyé le compte-rendu qui comporte 4 points:

Focus sur la modernisation de la loi de santé, conseil territorial de santé(power point joint),avis de la conférence de territoire du littoral sur la proposition du DG ARS et actualités du territoire.

Nous avions , lors de la dernière réunion inter URPS qui s'est déroulée le 20 octobre demandé une modification de l'ordre du jour, afin de faire figurer le point concernant les conférences de territoire et les conseils territoriaux de santé, pour savoir quand les URPS se réuniraient pour choisir et désigner nos représentants .

Nous avons reçu le 1er décembre une demande émanant de la maison des URPS (Présidence Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes et Pharmaciens) pour présenter des dossiers de candidature et ce pour le 5 décembre.

Compte tenu du délai imparti, notre président a réclamé un report au mercredi 14 décembre afin de pouvoir répondre à cette demande.

L'OR2S

Nous avons participé à 2 conseils d'administration dont celui du 3 novembre qui concernait la fusion de l'OR2S avec l'ORS du NPDC et un projet de modification de la FNORS au sujet de la convention et de la gouvernance .

Afin d'envisager une collaboration avec l'OR2S, nous avons souhaité rencontrer le directeur de l'observatoire, Alain Trugeon, et la directrice des statistiques, Nadège Thomas.

Cette réunion a eu lieu le jeudi 10 novembre et nous a permis de faire le point sur leurs capacités à répondre à nos demandes sur la forme(choix d'indicateurs , paramétrages de modules spécifiques)et sur le fond quant à l'accès aux bases de données(nationales ,européennes).

Les activités de l'URPS NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

-Création d'une cellule de communication chargée de mettre en place:

- une communication transversale avec les professionnels de santé: confrères et inter Urps
- une communication en relation avec les différents médias existants
- une communication avec les relations publiques
- une communication événementielle.
- la Restructuration et rénovation du site internet
- la Mise en place sur le site d'une rubrique Annonces pour les praticiens et assistantes
- la réalisation d'un bulletin sous forme d'un 4 pages(finalisation en décembre)

- Recrutement d'un(e) chargé de mission (Fonctionnement de l'URPS, relation Inter URPS etc.)
- Organisation d'une réunion de formation à la radioprotection des patients au mois de décembre 2016
- Dans le cadre des relations Inter URPS:
 - Participation au groupe ETP dans le cadre du projet "Dossier Patient Médico Educatif" avec la création d'un livret médico éducatif
 - Projet d'intégration des Chirurgiens dentistes et des assistantes aux formations et aux parcours de l'éducation thérapeutique du patient(ETP)
 - Projet de recherche et de collaboration avec la sous section de santé publique de l'UFR d'Odontologie de Lille
 - Participation au groupe de travail "Risque de Chutes des personnes âgées"(Marie Biserte)
- Projet d'organisation d'une communication scientifique sur "les cancers des voies aero digestives supérieures "dans la région Picardie
- Renouvellement de réunions de formation à la radioprotection déclinées en fonction de la nouvelle région
- Projet de communication ou de conférence inter URPS sur les thèmes des biphosphonates, des NACO
- Concertation avec l'ARS concernant les centres low cost.

Je ne peux conclure ce rapport sans faire mention de 2 éléments qui ont occasionné une perte de temps considérable dans le fonctionnement de l'URPS:

1/ Le formalisme , réclamé par certains est un élément chronophage , avec les conséquences que cela impactent sur notre temps de travail et de disponibilité pour les actions et projets essentiels pour notre URPS.

N'oublions pas que Le formalisme s'oppose au consensualisme!

2/ Les URPS NPDC et Picardie, dissolution et liquidation

a)La dissolution des Ex URPS avec tout son concert de revendications quant aux mandats reproductibles ou non et ce malgré la collaboration des services de l'ARS et de son service juridique a perturbé gravement le fonctionnement de notre association

b)La liquidation des Ex-URPS:

Celle concernant la Picardie a été clôturée le 22mars 2016 .

Pour le Nord Pas de Calais à ce jour la liquidation n'est toujours pas effective.

Pourquoi ?

Nous avons dû consacrer, l'URPS DU NPDC Picardie, beaucoup de temps (1h30 lors de l'AG de juin), 2h à chaque bureau de l'URPS et du travail en dehors de ces réunions ,pour demander des comptes et des explications concernant cette liquidation qui ne se réalisait toujours pas et qui de surcroît n'est pas de notre fait!

Cette situation a comme conséquence l'impossibilité de clôturer les comptes, d'établir un budget prévisionnel et impacte directement le fonctionnement de notre union.

Notre président a donc envoyé une mise en demeure aux liquidateurs le 4 novembre 2016 par LAAR afin de régulariser sous 15 jours cette liquidation sous peine de déposer plainte au tribunal compétent!

Ce bilan est triste, regrettable et consternant!

Que chacun, au nom de l'Union, en tire ses conclusions.

Le Secrétaire Général
Jean Paul COPPI



Le Président
Thomas BALBI

